

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 006-1711/09/CC

**■ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Marseille Provence Métropole
Centre - Approbation d'un avenant au protocole d'accord
DHCS 09/4051/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économie, a approuvé le protocole d'accord du PLIE MPM Centre 2008-2010 le 8 octobre 2007. Ce protocole, prévu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2010, a été signé par l'Etat, la Région, le Département, la Communauté urbaine, la Ville de Marseille et l'association du PLIE.

Aujourd'hui, il convient de modifier ce protocole d'accord par avenant. En effet, depuis le Conseil de Communauté du 2 octobre 2009, la Communauté urbaine a décidé d'intervenir comme organisme intermédiaire gestionnaire des crédits du Fonds Social Européen FSE pour le compte des trois PLIE, MPM Est, Centre et Ouest, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour acter le nouveau rôle de la Communauté urbaine et pour harmoniser le fonctionnement des trois PLIE pour le dossier de demande de subvention globale qui sera présenté par Marseille Provence Métropole auprès du FSE, il est nécessaire de modifier le protocole d'accord sur les points suivants :

- l'association du PLIE peut continuer à assurer une mission générale d'animation du Plan. Une convention de partenariat avec MPM, organisme intermédiaire, formalisera leurs relations,
- la durée du PLIE MPM Centre, prévue pour une mise en œuvre du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2012,
- les objectifs quantitatifs sont désormais les suivants :
 - 6 000 adhérents accompagnés à l'emploi, dont 5 000 nouvelles entrées (1 000 par an),
 - 4 550 adhérents concluant leur parcours avant la fin du protocole, dont 50%, soit 2 225 personnes sortiront en « insertion professionnelle réussie » (445 par an).

Il est bien noté que « la liste exhaustive des types de contrats de travail pouvant être considérés et comptabilisés comme une sortie en insertion professionnelle réussie sera décidée par les membres du comité de pilotage à la fin du premier semestre de chaque année ».

- la contribution financière du Conseil Général passe de 300 à 350 000 euros par an, celle des autres partenaires reste identique.
- les évolutions législatives récentes touchant des mesures (« Revenu de Solidarité Active) ou des organismes (ACSE, Pôle Emploi, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi...) sont prises en compte.

Ces modifications ont été adoptées lors de la réunion du Comité de Pilotage du PLIE MPM Centre du 3 novembre 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des plans locaux pour l'insertion et l'emploi ;
- L'instruction DGEFPP n°2009-22 du 8 juin 2009 sur les modalités de financement de l'activité des PLIE conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes du FSE. Période 2007-2013 ;
- La délibération ECO 4/892/07 CC du Conseil de Communauté du 8 octobre 2007 approuvant le protocole d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Marseille Provence Métropole Centre ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économie,
- Que la Communauté urbaine souhaite décharger les PLIE de son territoire de tout souci financier et leur permettre de s'adapter aux exigences du FSE en devenant organisme intermédiaire pour leur compte,
- Qu'il convient d'approuver un avenant adaptant les objectifs du PLIE MPM Centre aux nouvelles orientations des signataires,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé au protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Marseille Provence Métropole Centre.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document permettant sa bonne exécution.

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI